



**Ju  
ra**  
.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

## Médecin Chef de la Mission Médicale Personnes âgées-Personnes Handicapées H/F

***Engagé en faveur de l'égalité des droits et des chances, le Département du Jura souhaite prévenir les discriminations et promouvoir la diversité.***

Le Département du Jura (1300 agents permanents, 310 millions d'euros de budget) recrute pour son Pôle des Solidarités – Direction de l'Autonomie – un Médecin Chef de la Mission Médicale Personnes Agées – Personnes Handicapées H/F à temps complet.

**Pour les agents internes au Conseil Départemental du Jura : les candidatures sont à adresser à la Direction des Ressources Humaines, sous couvert,**  
et

**Pour les agents hors Conseil Départemental du Jura : les candidatures accompagnées des deux dernières évaluations professionnelles et du dernier arrêté de situation administrative pour les agents titulaires de la fonction publique sont à adresser à :**

**Monsieur le Président du Département du Jura  
Direction des Ressources Humaines  
17, Rue Rouget de Lisle – 39039 Lons-le-Saunier cedex  
ou à l'adresse mail suivante : [recrutement@jura.fr](mailto:recrutement@jura.fr)**

**Date limite d'envoi des candidatures : 30 septembre 2019**

**Résidence administrative : LONS-LE-SAUNIER**

### DÉFINITION DU POSTE

#### ◆ MISSION, CADRE ET CONTEXTE DU POSTE

Placé/e sous l'autorité hiérarchique de la directrice de l'autonomie, le/la médecin chef de la mission médicale PA/PH participe aux réflexions sur les orientations stratégiques et contribue à la mise en œuvre de la politique départementale en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Il/elle impulse une dynamique visant à favoriser l'autonomie des PA/PH en collaboration avec les équipes PA/PH et les acteurs qui interviennent dans le domaine du handicap et de la dépendance.

Il/elle dirige et organise le travail de l'équipe médicale PA/PH et met en œuvre des projets et des plans d'action.

Il/elle contribue à l'information des personnes âgées et/ou handicapées, à la prise en compte de leur problématique en lien avec leur projet de vie (à domicile ou en établissement) et celle de leur famille, en rencontrant les personnes ou par tout moyen lui semblant nécessaire à l'appréciation la plus juste de la situation.

Il/elle travaille à 70% pour la MDPH et 30% pour les missions personnes âgées et le service établissement budget comptabilité.

Ce poste est ouvert à des praticiens généralistes ou spécialistes, expérimentés ou jeunes médecins, impliqués dans les champs de la perte d'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées.

#### ◆ ACTIVITES

- Apporter son expertise médicale auprès des équipes en charge d'étudier les demandes et dispenser, le cas échéant, des actions de formation à destination des personnels (Grille AGGIR, etc.)
- Recueillir, analyser et évaluer les besoins des usagers, en les rencontrant si besoin (visites médicales à la MDPH)
- Participer à l'étude des situations en équipe pluridisciplinaire (MDPH) ou technique (PA)

- Solliciter les partenaires susceptibles d'apporter un complément d'évaluation médicale et/ou psychologique
- Participer au dispositif d'évaluation et de suivi des situations à risque ou de maltraitance PA-PH à domicile, en famille d'accueil ou en établissement médico-social relevant de la compétence du Département et collecter les données épidémiologiques du domaine PA-PH
- Conseiller les professionnels médicaux dans le domaine du handicap et développer le réseau de partenariat avec les acteurs locaux
- Contribuer à la conception et à la mise en œuvre d'outils visant à accompagner les différentes formes de handicap
- Apporter une analyse qui s'appuie sur l'évolution des réglementations en matière de handicap et de dépendance
- Participer à l'agrément, au contrôle et au suivi des établissements et services médico-sociaux relevant de la compétence du Département et dans le cadre de l'accueil familial pour les PA ou PH adultes, ainsi qu'à l'élaboration et à l'évaluation d'actions de prévention dans le domaine PA-PH, qu'il a en charge de promouvoir
- Participer aux projets institutionnels liés à la santé, ainsi qu'à la veille sanitaire (canicule, etc.) en lien avec l'ARS BFC
- Mettre en œuvre les orientations et actions définies dans le cadre du schéma handicap et dépendance

## PROFIL DU CANDIDAT

### ◆ CADRE STATUTAIRE

- Cadre A – filière médico-sociale
- Recrutement par liste d'aptitude, par voie de mutation ou détachement ou à défaut par voie contractuelle

### ◆ PRÉREQUIS

- Diplôme de Doctorat en médecine, inscrit à l'ordre des médecins
- Expérience antérieure dans des fonctions similaires souhaitée
- Permis de conduire VL (VAD et visites d'établissements)

## SPECIFICITÉS DU POSTE

### ◆ CONDITIONS D'EXERCICE ET MOYENS TECHNIQUES

- Déplacements sur l'ensemble du Département
- Horaires temps plein avec amplitude variable en fonction des obligations des services. Le temps partiel peut être envisagé
- Participer à la continuité de l'activité des services PA/PH

### ◆ SECURITÉ SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Utilisation des outils bureautiques : Word, Excel, MULTIGEST, IODAS, SOLIS, GALAAD
- Une formation aux logiciels métier sera effectuée en interne

## COMPÉTENCES TECHNIQUES ET QUALITÉS REQUISES

### ◆ COMPÉTENCES TECHNIQUES

- Connaître les missions, dispositifs et acteurs de l'action sociale et médico-sociale et des services de la collectivité
- Méthode de diagnostic, analyse et évaluation d'une situation médico-sociale
- Connaître les dispositions législatives et réglementaires en faveur des personnes âgées et handicapées

### ◆ QUALITÉS

- Discretion et confidentialité
- Ethique et déontologie

## SALAIRE ET AVANTAGES

- Traitement indiciaire + régime indemnitaire
- Prestations d'action sociale
- Crèche du personnel à Lons-le-Saunier
- Amicale du personnel

*Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, **les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.***